

N° 1 du 16 février 2011
Publié le 22 février 2011

SYNDICAT MIXTE DE GESTION

CONSERVATOIRE

A

RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SOMMAIRE

Comité syndical du 16 février 2011

acte	référence	Intitule
Délibération	01(16/02/11)	Annulation de la délibération n° 06(17/11/10) relative au Quatuor Ludwig
Délibération	02(16/02/11)	Vote du BP 2011 reporté
Délibération	03(16/02/11)	Tableau des biens mis en réforme
Délibération	04(16/02/11)	Animation en milieu scolaire
Délibération	05(16/02/11)	Programmation artistique du Conservatoire à Rayonnement Départemental
Délibération	06(16/02/11)	Délégation de signature du Comité syndical au Président
Délibération	07(16/02/11)	Modification du tableau des cadres d'emplois d'enseignement du Conservatoire
Délibération	08(16/02/11)	Constitution d'une régie d'avances
Délibération	09(16/02/11)	Avenant n° 4 à la convention de partenariat avec la Fondation Carzou
Délibération	10(16/02/11)	Demande de remboursement de frais d'inscription
Délibération	11(16/02/11)	Convention de mise à disposition d'un agent du Conservatoire au Conseil général
Délibération	12(16/02/11)	Adaptation du tableau des emplois administratifs du Conservatoire
Délibération	13(16/02/11)	Adaptation du tableau du cadre d'emplois d'enseignement du Conservatoire

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT
DEPARTEMENTAL « Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le mercredi 16 février 2011 à 14 heures dûment convoqué par lettre individuelle en date du 23 janvier 2011, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence du Président, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Monsieur Félix MOROSO, Président du Syndicat Mixte
Madame Sylviane CHAUMONT, Conseillère générale
Monsieur Pierre SUZOR, représentant la Communauté de Communes des Trois Vallées
Monsieur Robert LAURENTI, représentant la Communauté de Communes Durance Luberon Verdon
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant la Communauté de Communes Durance Luberon Verdon

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général du CRD
Madame Christine JOLY, Directrice administrative du CRD
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique du CRD
Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil général

Etaient absents excusés :

Monsieur René MASSETTE, Conseiller Général
Monsieur Pierre-Yves VADOT, Conseiller Général
Madame Nadine VOLLAIRE, représentant la Communauté de Communes des Trois Vallées

Délibération n° 01(16/02/2011)

Objet : **Annulation de la délibération n° 06(17/11/10) relative au Quatuor Ludwig**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Entendu le rapport du Président concernant l'annulation de la délibération n° 06(17/11/10) prise le 17 novembre 2010 relative à l'intervention du Quatuor Ludwig pour l'organisation d'une master classe,

Après en avoir délibéré,

Décide

- **d'approuver** l'annulation de la délibération n° 06 (17/11/10) du 17 novembre 2010 relative à l'intervention du Quatuor Ludwig.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 16 février 2011.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

Délibération n° 03(16/02/2011)

Objet : Liste des biens à réformer

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Entendu le rapport du Président présentant la liste des biens du Conservatoire à réformer pour l'année 2011,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver la liste des biens à réformer ci-dessous :

N° d'inventaire	Désignation	Valeur d'acquisition	Motif de la sortie
1996-04	1 scanner agfa snapscan pour PC	476,18	obsolète
1996-05	1 imprimante HP laser 5 L	597,52	obsolète
1996-06	1 ordinateur P75 multi média musical + 1 licence windows 95 + 1 licence cubas score	1 829,39	obsolète
1996-08	1 ordinateur	1 402,80	obsolète
1996-09	1 imprimante HP laser 5 L	485,37	obsolète
1998-01	Logiciel works pour windows	120,43	obsolète
1998-02	Logiciel comptabilité M14	4 329,75	obsolète
1998-16	Imprimante jet d'encre EPSON	773,92	obsolète
1998-17	1 ordinateur compaq	2 620,83	obsolète
1998-18	1 écran 15	2 925,11	obsolète
1999-01	Logiciel sofiac amortissement	183,85	obsolète
1999-02	magnus	533,18	obsolète
2000-01	Logiciel inventaire magister	656,38	Hors service
2000-06	1 unité centrale compact deskpro	1910,81	Hors service
2000-07	Imprimante HP laserjet 1100	532,05	Hors service
2001-01	Logiciel magister mono poste gestion inventaire	328,19	Hors service
2001-02	Logiciel magister mono poste bons de commande - facturation	1243,84	Hors service
2001-03	Logiciel finale et encore	1899,51	Hors service
2002-01	1 ordinateur compaq	2 091,80	obsolète
2003-02	Logiciel cubase SX éducation	970,00	Hors service
2003-05	Logiciel microsoft windows XP pro	531,02	Hors service
2003-13	Lecteur zip	129,30	obsolète
2003-14	Mémoire sdram 128 MO	47,84	obsolète

2004-10	1 clavier + 1 souris logitech	44,25	obsolète
---------	-------------------------------	-------	----------

- **d'autoriser** la cession gratuite ou la destruction des biens énumérés dans le tableau ci-dessus,
- **de sortir** de l'inventaire du Conservatoire la liste de ces biens.
- **d'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental à signer toutes les pièces afférentes à cette programmation.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 16 février 2011.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

Délibération n° 04(16/02/2011)

Objet : **Animation en milieu scolaire**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messaien »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes,

Entendu le rapport du Président rappelant que le Conservatoire a pour mission d'accompagner culturellement la formation générale que reçoivent les enfants et les adolescents via l'Education Nationale,

Vu la proposition de programme d'actions d'information, de découverte et de présentation d'instruments de musique à mener dans les écoles et collèges du département,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** le programme d'actions d'information, de découverte et de présentation d'instruments de musique aux élèves des écoles et collèges du département,
- **d'approuver** une rétribution des intervenants forfaitairement à hauteur de 33 euros nets par animation,
- **d'approuver** la non rétribution pour l'intervention des enseignants du Conservatoire qui ne remplissent pas l'intégralité de leur temps de travail ;

d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 16 février 2011.

Le Président du Syndicat Mixte,

Félix MOROSO.

Délibération n° 05(16/02/2011)

Objet : **Programmation artistique**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Entendu le rapport du Président présentant la programmation artistique du Conservatoire à Rayonnement Départemental,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** la programmation artistique selon le tableau récapitulatif ci-joint dont les montants sont estimatifs compte tenu que l'ensemble des devis des prestations ne sont pas encore définitivement parvenus au Conservatoire ;
- **d'approuver** le dépassement d'indemnité de nuitée stipulée dans le décret 2006-781 du 3 juillet 2006 pour l'hébergement des intervenants extérieurs recrutés par le Conservatoire à l'occasion de stages et concerts dans les cas où les prix pratiqués par l'hôtellerie seraient plus élevés ;
- **d'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental à signer toutes les pièces afférentes à cette programmation.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 16 février 2011.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

Erreur ! Des objets ne peuvent pas être créés à partir des codes de champs de mise en forme.

Délibération n° 06(16/02/2011)

Objet : Déléation de signature du Comité syndical au Président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation de fonctions et de signature de l'organe délibérant au Président,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Entendu le rapport du Président présentant la possibilité de mettre en place une délégation de signature du Comité syndical au Président du Syndicat Mixte de Gestion en matière de finances, de marchés, de personnel, d'actions en justice, de conventions,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** cette délégation de signature dans les domaines suivants :
 1. En matière de finances et marchés :
 - de procéder à l'aliénation de gré à gré ou à la réforme de biens mobiliers d'un montant inférieur à 20 000 euros ;
 - de prendre toute décision concernant la préparation, la passation l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres d'un montant inférieur à 30 000 euros H.T. ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.
 2. En matière de personnel :
 - de prendre toute décision concernant le recrutement et la passation de convention ou de contrat de recrutement.
 3. Divers :
 - d'intenter au nom du Syndicat Mixte du CRD les actions en justice ou le défendre dans les actions intentées contre lui dans tous les cas, et sans aucune restriction, c'est-à-dire du fait de l'ensemble de ses activités, agents et biens, de ses droits et obligations et devant toutes les juridictions tant administratives, commerciales, pénales, etc.
 - de prendre toute décision concernant les conventions de location de matériel et de locaux.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 16 février 2011.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

Délibération n° 07(16/02/2011)

Objet : Modification du tableau des cadres d'emploi

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Entendu le rapport du Président présentant une adaptation du tableau des cadres d'emploi pour tenir compte de l'évolution du plan de charge du personnel pédagogique et précisant que cette adaptation n'entraîne aucune incidence financière,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** l'adaptation du tableau des cadres d'emploi du Conservatoire à Rayonnement Départemental en procédant à la création d'un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à 16 heures dont le temps de travail est réparti sur trois postes d'assistants spécialisés d'enseignement artistique de la façon suivante :

un poste à 8 heures
deux postes à 4 heures chacun

- **d'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 16 février 2011.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

Délibération n° 08(16/02/2011)

Objet : Constitution d'une régie d'avances

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messaien »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu le décret n° 97-1259 du 29 décembre 1997 relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux codifié aux articles R.1617-6 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé aux agents,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 16 février 2011,

Entendu le rapport du Président concernant la création d'une régie d'avances,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'instituer** une régie d'avances du budget principal du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental à compter du 1^{er} mars 2011,

- **de fixer** le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur à 1 500 euros,
- **d'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 16 février 2011.

Le Président du Syndicat Mixte,

Félix MOROSO.

Délibération n° 09(16/02/2011)

Objet : Avenant n° 4 à la convention de partenariat avec la Fondation Carzou

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messaien »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes,

Entendu le rapport du Président concernant la reconduction de la convention de partenariat avec la Fondation Carzou à Manosque,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **de reconduire** la convention avec la Fondation Carzou à Manosque pour la mise à disposition de salles au Conservatoire à Rayonnement Départemental,
- **d'approuver** le montant à verser à la Fondation Carzou de 1 400 euros (mille quatre cents euros) pour l'année 2011,
- **d'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 16 février 2011.

Le Président du Syndicat Mixte,

Félix MOROSO.

Délibération n° 10(16/02/2011)

Objet : **Demande de remboursement de frais d'inscription**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messaien »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes,

Entendu le rapport du Président concernant la demande de remboursement des droits d'inscription acquittés par Monsieur Michaël Pereira pour la rentrée 2009-2010,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** le remboursement des droits d'inscription d'un montant de 157,20 (cent cinquante sept euros vingt centimes) acquittés par Monsieur Michaël Pereira concernant la rentrée 2009-2010,
- **d'autoriser** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 16 février 2011.

Le Président du Syndicat Mixte,

Félix MOROSO.

Délibération n°11(16/02/2011)

Objet : Convention de mise à disposition d'un agent du Conservatoire au Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messaien »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes,

Entendu le rapport du Président présentant la demande de mise à disposition d'un agent du Conservatoire émanant du Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** la demande émise par le Conseil général concernant la mise à disposition de Joël PATRIS, adjoint d'animation au Conservatoire à compter du mercredi 22 juin au dimanche 26 juin 2011 pour l'organisation de la fête départementale de la musique à Cruis,
- **d'autoriser** le Président à signer la convention et toutes les pièces afférentes à la mise à disposition de cet agent.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 16 février 2011.

Le Président du Syndicat Mixte,

Félix MOROSO.

Délibération n° 12(16/02/2011)

Objet : **Adaptation du tableau des emplois administratifs du Conservatoire**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messaien »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes,

Entendu le rapport du Président indiquant :

- la réussite à l'examen d'adjoint administratif de 1^{ère} classe de deux agents,
- la réussite à l'examen de rédacteur d'un agent,
- la promotion au choix au grade de rédacteur d'un agent,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **de créer** à compter du 1^{er} mars 2011, un poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux de 1^{ère} classe et **de supprimer** à cette même date un poste du grade des adjoints administratifs ;
- **de nommer** à compter du 1^{er} mars 2011 Madame Martine LUQUET au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe suite à la réussite à l'examen professionnel ;
- **de créer** à compter du 1^{er} juin 2011 un poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux 1^{ère} classe et **de supprimer** à cette même date un poste du grade des adjoints administratifs ;
- **de nommer** à compter du 1^{er} juin 2011 Madame Monique HAUDECOEUR au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe suite à la réussite à l'examen professionnel ;
- **de créer** à compter du 1^{er} mars 2011, deux postes à temps complet relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et **de supprimer** à cette même date un poste du grade des adjoints administratifs principaux 1^{ère} classe et un poste du grade des adjoints administratifs 1^{ère} classe ;
- **de nommer** au grade de rédacteur à compter du 1^{er} mars 2011 Mesdames Sylvie SANCHEZ suite à la réussite à l'examen professionnel et Maddy VANHEE suite à la promotion au choix ;
- **de créer** pour ces deux postes de rédacteur l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires pour le versement du régime indemnitaire ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 16 février 2011.

Le Président du Syndicat Mixte,
Félix MOROSO.

Délibération n° 13(16/02/2011)

Objet : **Adaptation du tableau du cadre d'emplois d'enseignement du Conservatoire**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messaien »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes,

Entendu le rapport du Président indiquant la possibilité pour un professeur territorial d'enseignement artistique d'être au nommé au grade de professeur territorial d'enseignement artistique hors classe ;

Compte-tenu de l'examen de la liste des professeurs remplissant les conditions d'ancienneté pour accéder au grade de professeur territorial d'enseignement artistique hors classe,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **de procéder** à la nomination de Monsieur Julien ARMANI au grade des professeurs territoriaux d'enseignement artistique hors classe à compter du 1^{er} mars 2011 ;
- **de supprimer** à cette même date un poste du grade des professeurs territoriaux d'enseignement artistique.
- **d'autoriser** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 16 février 2011.

Le Président du Syndicat Mixte,

Félix MOROSO.